

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 31 mai 2021**  
~~~~~

**SUBVENTION POUR LA 1ÈRE ÉDITION DES BALADES VIGNERONNES  
DE SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 31 mai 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 19 mai 2021.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR - M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Agnès CONSTANT à Mme Béatrice FERNANDO, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN.

Excusés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 1
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier son article L. 231 I-7 transposable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par le jeu de l'article L5211-36 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;

VU la demande de subvention de l'association du Comité des fêtes de Saint-Guilhem-le-Désert au titre des Balades Vignerons pour l'année 2021 à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU l'avis favorable de la commission économie attractive et durable en date du 1<sup>er</sup> avril quant à l'attribution d'une subvention de 500 € au Comité des Fêtes de Saint-Guilhem-le-Désert pour organiser les balades vigneronnes,

CONSIDERANT que le Comité des fêtes de Saint-Guilhem-le-Désert organise le 19 juin 2021 pour la première année un événement viticole réunissant sur le village touristique une vingtaine de vigneronnes de l'IGP Saint-Guilhem,

CONSIDERANT que cette première édition doit accueillir 800 visiteurs et valorisera 32 domaines du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault représentant l'IGP,

CONSIDERANT le budget prévisionnel global de la manifestation, estimé à 5 548.96 euros,

CONSIDERANT le contexte sanitaire actuel susceptible d'impliquer le report de la manifestation,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,**

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention au Comité des fêtes de Saint-Guilhem-le-Désert d'un montant de 500 € pour l'organisation des Balades vigneronnes 2021 ;
- de maintenir la subvention en cas de report de la date de la manifestation en raison du contexte sanitaire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de cette subvention.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2606 le 2 juin 2021  
Publication le 2 juin 2021  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 2 juin 2021  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210531-3439-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO